

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Lormont - Prolongement du réseau de distribution de chaleur
des Hauts de Garonne et raccordement du projet Ramade Maison Girondine -
Avenant - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (renouvellement urbain), l'OPAC Maison Girondine va réaliser, en 2008 et 2009, des bâtiments, à Lormont La Ramade, comprenant notamment 95 logements collectifs.

Afin de desservir ce secteur, dans lequel d'autres programmes de construction sont également projetés, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 23 novembre 2007 et confirmé, par délibération du 30 mai 2008, de prolonger le réseau de chaleur, et de raccorder l'opération de Maison Girondine.

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 1.500.000 € HT (1.794.000 € TTC).

Un marché a été passé avec la Société FAYAT ENTREPRISE TP (N°08 198 U) pour le lot n°1 de cette opération, pour un montant de :

- 1.219.237,08 € TTC pour une tranche ferme,
- 437.416,67 € TTC pour une tranche conditionnelle.

Seule la tranche ferme a fait l'objet d'un ordre de service pour la réalisation des travaux.

Il est apparu possible, lors de la phase de préparation du chantier, de réaliser des économies sur la partie de canalisations et vannes.

Par ailleurs, compte tenu de la difficulté majeure que constitue la coupure de l'ancienne route de Paris, pour mettre en place les canalisations du réseau de chaleur, le marché prévoyait leur installation par fonçage sous la voirie.

Or, cette chaussée va faire l'objet d'un réaménagement complet. En fonction de la période de réalisation de ce réaménagement, il sera peut-être possible de couper la voie pour mettre en place les canalisations en tranchée.

Il est donc envisagé de réaliser une économie conditionnelle sur la partie génie civil des travaux en fonction de l'avancement des travaux de réaménagement de cette chaussée.

Les économies générées par ces modifications du projet sont de :

- 81.268,20 € TTC pour la partie canalisations et vannes,
- 99.268,00 € TTC pour le cumul canalisations et vannes d'une part, et génie civil (économie conditionnelle) d'autre part.

Le nouveau montant du marché passé avec l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP sera de :

- 1.137.968,88 € TTC en prenant en compte les économies générées sur la partie canalisation et vannes,
- 1.119.969,08 € TTC en prenant en compte le cumul des économies réalisées sur la partie canalisations et vannes d'une part, et la partie génie civil (économie conditionnelle) d'autre part.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe réseau de chaleur de l'exercice en cours, chapitre 23, article 2315, CRB D400, programme RC04. En application des articles L 2121.12 et L 2121.13 du Code Général des Collectivités Publiques, le dossier de consultation des entreprises est consultable par les Elus communautaires à l'Immeuble Guyenne, à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 6^{ème} étage.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Mr le Président à signer l'avenant qui porte le montant du marché passé avec l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP à 1 137 968,88 € TTC avec les économies sur les canalisations et les vannes, et à 1 119 969,08 € TTC avec les économies sur les canalisations et les vannes et l'économie conditionnelle sur le génie civil,
 - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
- Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 28 AOÛT 2009

M. DIDIER CAZABONNE